

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2023/05/22/3

portant sur

### LA PARTICIPATION FINANCIÈRE VERSÉE À TEAM NICE CÔTE D'AZUR POUR L'ANNÉE 2023

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 22 mai 2023

## PARTICIPANTS

Mme Mélissa BENCHALAL - Chargée de mission tutelle consulaire et animation de réseaux au sein de la **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région PACA** - qui représente le Préfet de région,

Monsieur **Jean-Marc BOUVET** Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet FCA, **Commissaires aux comptes**

Mesdames et Messieurs, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, BATEL Claude, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Éric, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LIZZANI Elisabeth, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

**43 Membres participants, le quorum de 31 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.**

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, BALICCO Laurent, DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GOLDNADEL Franck,IVALDI Dominique, LEMETEYER Chantal, SERVANT Lionel, **Membres Associés**



Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, HIGUERO Valérie, MESSIKA Cyril, PUY Michel, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**

---

## DEPORTS

Monsieur SAVARINO Jean-Pierre - Président, **Membre du Bureau.**

Madame et Monsieur MARTINON Martine, GRECH Stéphane, **Membres Élus Titulaires.**

---

## EXCUSÉS

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, DASSONVILLE Pascal, DUMAS Philippe, LAYLY Éric, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MOLINES Gérard, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALEMANNI Pierre, GAUTIER Philippe, KLEINKLAUS Christophe, LABAT André, MASSÉ Philippe, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, SABATIER Marion, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Madame et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César LAGRANGE Éric, LAURENTI Thomas, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, SCARFONE Raymond, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**

---

## ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs, ARIN Nicolas, LEROY Anne, MARIN Matthieu, PASTORELLI Nadège, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALUNNI Max, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, CAPPELLAERE Nicolas, EBEL Jean-Marie, GIBEAUD Richard, JULIENNE Stéphane, LUNDQVIST Nathalie, RASPOR Marc, **Membres Associés,**

Madame et Messieurs, BENMUSSA Thierry, DELHOMME Christian, FERRALIS Gérard, LAPIERRE Nathalie, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, **Conseillers Techniques**



## CONTEXTE

L'association TEAM Côte d'Azur a été renommée en 2023 Team Nice Côte d'Azur et a modifié son périmètre d'intervention en le limitant au territoire métropolitain. Des changements dans la gouvernance ont également eu lieu avec le départ de la CASA et l'entrée de la Ville de Nice comme partenaire financier ainsi que de l'Office de Tourisme métropolitain et de l'aéroport Nice Côte d'Azur. Cette agence d'attractivité est dédiée au développement de l'investissement exogène, de la captation d'entreprises, de talents, de la création d'emplois et de richesses dans l'écosystème azuréen.

Des services sur mesure accompagnent les acteurs économiques dans leurs projets d'affaires pour :

- ▶ Les connecter à l'écosystème ;
- ▶ Identifier pour eux le dispositif financier le plus adapté ;
- ▶ Sélectionner pour eux des solutions immobilières ;
- ▶ Les soutenir pour le recrutement de leurs talents.

En 2022, malgré un contexte de crise sanitaire persistant, l'agence qui est demeurée très active affiche d'excellents résultats :

- ▶ 652 Rendez-vous physiques, audios et visioconférences avec prospects ;
- ▶ 44 décisions d'investissement et 621 emplois générés à 3 ans.

En 2023, dans la continuité de la modification de sa gouvernance, de son périmètre d'activité intégrant une dimension de « marketing territorial au sens large » et recentrant l'agence sur le territoire Métropole Nice Côte d'Azur, TEAM Nice Côte d'Azur se donne pour objectifs stratégiques :

- ▶ 20 décisions d'implantations ;
- ▶ 280 emplois ;
- ▶ Augmentation de son empreinte digitale : + 10 % de visiteurs sur le site internet, +23% d'abonnés LinkedIn, +10% visiteurs issus des réseaux sociaux.

Elle réalisera un programme d'actions s'articulant autour de 4 enjeux clés :

- ▶ Enjeu 1 : Prospection - attractivité - accueil des entreprises ;
- ▶ Enjeu 2 : Accompagner la structuration du territoire – Immobilier d'entreprise ;
- ▶ Enjeu 3 : Suivi en lien avec l'écosystème (lien entre les entreprises endogènes et la communauté des implantés : TEAM Nice Côte d'Azur Network) ;
- ▶ Enjeu 4 : Promotion/Communication.

Selon le budget primitif transitoire validé par les membres du Bureau de l'association qui se sont réunis le 10 mars 2023, le budget nécessaire sur 2023 pour financer ses différentes actions d'intérêt économique général s'élève à 1 695 000 euros.

TEAM Nice Côte d'Azur a donc sollicité ses membres associés (Métropole Nice Cote d'Azur, Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, Région Sud, Ville de Nice) pour qu'ils versent leurs participations financières.

- ▶ La demande de subvention adressée à la CCINCA par formulaire en date du 31 mars 2023 est relative au versement d'une subvention de 150 000 euros et d'une subvention exceptionnelle et optionnelle d'un montant maximal de 50 000 euros pour des actions spécifiques qui devront être validées au préalable par la CCINCA.



## CONSIDÉRANT

- ↪ Le contexte ci-dessus ;
- ↪ Que le projet de TEAM Nice Côte d'Azur pour les trois prochaines années et le plan d'actions qui sera mis en œuvre en 2023 participent à l'exercice par la CCINCA de sa mission d'appui au service du développement des entreprises, notamment par la mise en relation avec l'écosystème ;
- ↪ Que les crédits sont inscrits au Budget de l'association ;
- ↪ Que Monsieur Jean-Pierre SAVARINO, Président, membre du Bureau et membre de l'Assemblée Générale de la CCINCA pour la mandature 2021-2026, et par ailleurs membre de l'Assemblée Générale de TEAM Nice Côte d'Azur, s'est valablement déporté de la présente décision et qu'il ne sera pas tenu compte de sa qualité de membre pour la détermination des règles de quorum applicables à la présente délibération, sous réserve de l'avis de la Commission de Prévention des Conflits d'intérêts qui se tiendra ultérieurement ;
- ↪ Que Monsieur Stéphane GRECH, membre élu, membre de la Commission des finances et membre de l'Assemblée Générale de la CCINCA pour la mandature 2021-2026, et par ailleurs Trésorier de TEAM Nice Côte d'Azur et membre de l'Assemblée Générale et du Bureau de cette association, s'est valablement déporté de la présente décision et qu'il ne sera pas tenu compte de sa qualité de membre pour la détermination des règles de quorum applicables à la présente délibération, sous réserve de l'avis de la Commission de Prévention des Conflits d'intérêts qui se tiendra ultérieurement ;
- ↪ Que Madame Anne LECHACZYNSKI, membre élue, membre du Bureau et membre de l'Assemblée Générale de la CCINCA pour la mandature 2021-2026, et par ailleurs membre de l'Assemblée Générale de TEAM Nice Côte d'Azur, s'est valablement déportée de la présente décision et qu'il ne sera pas tenu compte de sa qualité de membre pour la détermination des règles de quorum applicables à la présente délibération, sous réserve de l'avis de la Commission de Prévention des Conflits d'intérêts qui se tiendra ultérieurement ;
- ↪ Que Madame Martine MARTINON, membre élue et membre de l'Assemblée Générale de la CCINCA pour la mandature 2021-2026, et par ailleurs Conseillère métropolitaine à la Métropole Nice Côte d'Azur – institution qui est membre associé de l'Association TEAM NICE COTE D'AZUR - s'est valablement déportée de la présente décision et qu'il ne sera pas tenu compte de sa qualité de membre pour la détermination des règles de quorum applicables à la présente délibération, sous réserve de l'avis de la Commission de Prévention des Conflits d'intérêts qui se tiendra ultérieurement ;
- ↪ Que la présente décision de l'Assemblée Générale est sollicitée sous réserve de l'Avis favorable de la Commission de Prévention des Conflits d'intérêts, et que dans l'hypothèse d'un avis défavorable, les membres seront à nouveau sollicités pour se prononcer sur cette demande de subvention ;
- ↪ Que le Bureau a émis un Avis favorable au versement d'une participation financière de 150 000 euros pour l'année 2023 et, d'une subvention exceptionnelle et optionnelle d'un montant maximal de 50 000 euros, pour des actions spécifiques qui devront être validées au préalable par la CCINCA à l'association TEAM Côte d'Azur lors de sa séance du 2 mai 2023, sous réserve de l'Avis favorable de la Commission de Prévention des conflits d'intérêts ;
- ↪ Que la Commission des Finances a émis un avis favorable au versement de cette participations financière de d'une subvention exceptionnelle et optionnelle comme énoncé ci-dessus lors de sa séance du 3 mai 2023 ;
- ↪ Que la présente décision de l'Assemblée Générale sera soumise à l'approbation de l'Autorité de tutelle, en application du Code de commerce.



## VU

- ▶ Les articles R.712-7, R.712-8 et R.712-34 du Code de commerce ;
- ▶ Les articles 79 et 126 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- ▶ La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

- ▶ L'engagement de déport de Monsieur Jean-Pierre SAVARINO, Président de la CCINCA, membre du Bureau et de l'Assemblée Générale de la CCINCA, et membre de l'Assemblée Générale de TEAM Nice Côte d'Azur en date du 27 avril 2023 ;
- ▶ L'engagement de déport de Madame Anne LECHACZYNSKI, membre élue, membre du Bureau et de l'Assemblée Générale de la CCINCA, et membre de l'Assemblée Générale de TEAM Nice Côte d'Azur en date du 27 avril 2023 ;
- ▶ L'engagement de déport de Monsieur Stéphane GRECH, membre élu, membre de l'Assemblée Générale et membre de la Commission des finances de la CCINCA, et Trésorier, membre du Bureau et de l'Assemblée Générale de TEAM Nice Côte d'Azur en date du 27 avril 2023 ;
- ▶ L'engagement de déport de Madame Martine MARTINON, membre élue et membre de l'Assemblée Générale, et Conseillère métropolitaine à la Métropole Nice Côte d'Azur en date du 22 mai 2023 ;
- ▶ L'avis favorable du Bureau de la CCINCA en date du 2 mai 2023 ;
- ▶ L'avis favorable de la Commission des finances du 3 mai 2023.

Au regard du périmètre d'intervention de l'agence Team Nice Côte d'Azur limité à la Métropole Nice Côte d'Azur,

### **LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDENT À LA MAJORITÉ ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

- ▶ **D'APPROUVER**, le versement à TEAM Nice Côte d'Azur d'une aide financière pour l'année 2023, d'un montant de 150 000 euros et, d'une subvention exceptionnelle et optionnelle d'un montant maximal de 50 000 euros, pour des actions spécifiques qui devront être validées au préalable par la CCINCA ;
- ▶ **D'AUTORISER** le Président de la CCI Nice Côte d'Azur, ou toute personne dûment habilitée, à signer cette convention annuelle d'application qui formalise, outre le versement de la contribution financières, les objectifs fixés à l'association pour l'année 2023 ;
- ▶ **DE CHARGER** les services de la CCI Nice Côte d'Azur d'assurer toutes les démarches pour la bonne réalisation de la présente délibération.

**Étant précisé** que la présente délibération :

- ▶ Sera soumise à l'Avis favorable de la Commission de Prévention des Conflits d'intérêts lors d'une prochaine séance et que dans l'hypothèse d'un avis défavorable les membres seront à nouveau sollicités pour se prononcer sur cette demande de subvention ;
- ▶ Sera soumise à l'approbation de l'Autorité de tutelle, en application du Code de commerce.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

**Nombre d'inscrits : 61**                      **Nombre de départs 3**  
**Nombre de participants au vote : 43** (quorum : 31, atteint)  
**Nombre de votes exprimés : 39**

---

**Abstention : 4    Contre : 1    Pour : 38**

Nice, le 22 mai 2023

Le Secrétaire

Jessica BOVIS



Le Vice-Président

Laurent LACHKAR